



## Perte de RTT à cause d'expert comptable

Par **kinkez90**, le **22/11/2023** à **14:26**

Bonjour, l'expert-comptable de mon employeur privé a fait une erreur et a reconduit nos jours de RTT cumulés jusqu'à décembre 2022 à janvier 2023 (je me suis retrouvé en janvier avec 6 RTT reconduits).

On ne nous l'a jamais communiqué qu'on allait les perdre, donc je ne me suis pas inquiété.

Le cabinet s'est rendu compte de l'erreur maintenant, et veulent nous déduire en Décembre 2023 les RTT reconduits en Déc 22 – Jan 23. Je vais perdre les jour de RTT que j'avais cumulé pour les congés de Noel. Ont-ils le droit de faire cela ? Quels sont me recours ? Merci de votre aide.

Par **Prana67**, le **22/11/2023** à **15:32**

Bonjour,

Il faut voir ce que dit votre accord sur le temps de travail, mais en principe vous ne devez pas perdre vos RTT qui sont du temps de travail. Si votre accord prévoit que les RTT non pris sont perdus allez voir les syndicats qui ont négocié ça.